

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 298**24 avril 2001****SOMMAIRE**

ABC Real Estate Holding S.A., Luxembourg	14296	Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Esch-sur-	
Actum S.A., Luxembourg	14303	Alzette	14279
Adamas Investment Fund, Sicav, Luxembourg.	14302	I.V. Invest S.A.H., Luxembourg.	14281
Ademar Holding S.A., Luxembourg.	14285	Ideal Invest, Sicav, Luxembourg	14297
Admiral Corporation S.A., Luxembourg.	14285	International Lacquers S.A., Bettembourg	14301
Alpha Club International S.A., Luxembourg.	14294	Investitre S.A. Holding, Strassen	14304
Anstalt Zukunft S.A., Luxembourg	14291	J.G. Invest S.A., Luxembourg	14288
Armel S.A.H., Luxembourg	14299	Lago S.A.H., Luxembourg	14298
Auto Sport Diffusion S.A., Strassen	14301	Lamber S.A.H., Luxembourg	14297
B.F.B., Bois et Forêts du Brabant S.A., Luxem-		Marfiar S.A., Luxembourg.	14294
bourg.	14285	Merrill Lynch Global Currency Bond Series, Sicav,	
Bagi Holding S.A., Luxembourg	14293	Luxembourg	14289
Balu Holding S.A.H., Luxembourg	14298	Michigan S.A.H., Luxembourg	14297
BK Consulting S.A., Luxembourg.	14302	Naga Investment S.A., Luxembourg	14303
Boston International Fund I, Sicav, Luxembourg	14288	NETnet International S.A., Luxembourg.	14258
Boston International Fund II, Sicav, Luxembourg	14286	Niramore International S.A., Luxembourg	14294
Brand Company Holding S.A., Luxembourg.	14290	Pacific Finance (Bijoux) S.A.H., Luxembourg	14287
Calgary (Holdings) S.A., Luxembourg	14295	PanAlpina, Sicav, Luxembourg-Strassen	14282
Celtica Investissements S.A., Luxembourg.	14300	Pégase S.A.H., Luxembourg	14283
Chronos S.A.H., Luxembourg.	14292	Photon International S.A., Luxembourg	14299
CitiSelect, Sicav, Luxembourg	14283	Pleimont Participations Holding S.A., Luxem-	
Codicar S.A.H., Luxembourg	14282	bourg.	14303
Confira Financière S.A., Luxembourg	14295	Poudrerie de Luxembourg S.A., Luxembourg	14289
Crettaz Holding S.A., Luxembourg	14291	Ren Investments S.A., Luxembourg.	14299
Developa Holding S.A., Luxembourg.	14284	Saran S.A.H., Luxembourg	14301
Developa Holding S.A., Luxembourg.	14286	Sat Investments S.A., Luxembourg	14299
Development Capital S.A., Luxembourg.	14261	Sok S.A., Luxembourg.	14296
Diamantin Holding S.A., Luxembourg.	14302	Solvida Holding S.A., Luxembourg.	14289
DNB Investment Fund, Sicav, Luxembourg	14292	Sterinvest Holding S.A., Luxembourg	14288
Dubai Group Inc S.A., Luxembourg.	14284	Sunmoon S.A., Luxembourg	14293
Emerge Capital, Sicav, Luxembourg	14278	Thira S.A.H., Luxembourg	14284
Enna S.A.H., Luxembourg.	14300	Tolmax Holding S.A., Luxembourg	14286
Eremis S.A.H., Luxembourg.	14294	Tovalux Holding S.A., Luxembourg	14295
Extor, Sicav, Luxembourg-Strassen	14298	Transmex S.A.H., Luxembourg	14296
Fauche S.A., Luxembourg.	14304	Transneptune Holding S.A., Luxembourg	14293
Financière du Glacis S.A.H., Luxembourg.	14292	Trevise Fund, Sicav, Luxembourg.	14287
Finbureau S.A., Luxembourg	14285	UID Finance S.A.H., Luxembourg	14283
Finlux S.A., Luxembourg.	14302	Valmetal Holding S.A., Luxembourg	14295
First Investment Fund, Sicav, Luxembourg.	14291	Valorinvest, Sicav, Luxembourg	14303
Fiver S.A.H., Luxembourg	14300	Vistalux S.A., Luxembourg	14282
FTI Holding S.A., Luxembourg.	14287	Volefin S.A.H., Luxembourg	14293
Geyser S.A., Luxembourg.	14288	Wodan Holding S.A., Luxembourg.	14281

NETnet INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.615.

In the year two thousand, on the 4th day of October.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, undersigned.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of the Luxembourg company (société anonyme), denominated NETnet INTERNATIONAL S.A., registered at the trade register of Luxembourg, section B number 49.615, having its registered office in Luxembourg, 41 avenue de la Gare.

The aforesaid company was constituted by a notarial deed of Mr Alphonse Lentz, notary residing in Remich, on December 9th 1994, which was published in the Mémorial C number 132 of March 24th 1995.

Its articles of incorporation were modified by notarial deeds of Mr Alphonse Lentz:

On October 11th, 1995, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 633 of December 12th, 1995; on November 23rd, 1995, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 53 of January 29th 1996; on December 29th, 1995, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 164 of April 2nd, 1996; on December 29, 1995, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 164 of April 2nd, 1996; on January 4th, 1996, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 164 of April 2nd, 1996; on May 7th 1996, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 398 of August 19th, 1996; on June 21st, 1996, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 517 of October 14, 1996; on November 4, 1996, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 40 of January 30, 1997; on December 17th 1996, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 115 of March 11th, 1997; on January 31st, 1997, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 287 of June 10th 1997 on April 28, 1997, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 440 of August 12t, 1997; on September 30, 1997, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 40 of January 19th, 1998; on November 12, 1997, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 107 of February 18, 1998; on March 25th, 1998, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 459 of June 25, 1998; on May 5, 1998, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 543 of July 27th, 1998; on July 17, 1998, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 752 of October 17, 1998; on July 31st, 1998, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 752 of October 17 1998; on August 28, 1998, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 820 of November 10th, 1998; on October 12th, 1998, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 3 of January 5th 1999; on November 26th, 1998, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 82 of February 10th, 1999; on October 7th 1999, by a notarial deed which was published in the Mémorial C, Number 990 of December 23rd 1999.

The meeting of shareholders is presided by Mr Borge Granli, Director of companies, professionally residing in Oslo.

The Chairman appoints as secretary Mr Koen De Vleeschauwer, attorney, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Luc Schaus, attorney, professionally residing in Luxembourg.

The shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, which is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the members of the bureau of the meeting and the notary, will also remain annexed to the present deed. Then the Chairman declares and requests the notary to authenticate the following:

1. That a first Extraordinary general meeting was convened on August 21st 2000, and that the quorum of presence required to vote on the items of the agenda was not met, that therefore a new assembly is convened in accordance with article 67-1 of the Luxembourg Company law of 1915, as amended, to deliberate and decide on the same agenda as the aforesaid general meeting;

2. That convening notices setting forth the agenda of the Meeting have been sent to the registered shareholders on the 6th of September 2000 and have furthermore been published in:

a) The Luxemburger Wort of August 30th and September 15th;

b) The Letzeburger Journal of August 30th and September 15th;

c) The Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 618 of August 30, 2000 and n° 664 of September 15, 2000. Extracts of those publications have been presented to the office of the Meeting;

3. That it appears from the aforementioned attendance list that 4,689,329 shares are duly represented at the present meeting. Consequently the present meeting is duly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda, without the need of a quorum of presence;

4. That the agenda of the present meeting is as follows:

a) Decision regarding the voluntary liquidation of the company;

b) Appointment of HRT Révision, S.à r.l., as liquidator;

c) Determination of the power and remuneration of the liquidator;

d) Method of liquidation:

The liquidator is to liquidate the Company by, amongst others, proceeding to a distribution in kind of the World Access, Inc. («WAXS») common stock held by the company;

e) Miscellaneous.

These facts, after having been laid down, established and verified by the meeting as being true, the meeting considering itself to be duly convened, has, after examining the agenda and having deliberated, resolved as follows:

First resolution

The general meeting decides that the company shall go into liquidation as of the present date.

The resolution passed with 4,689,329 shares voting for and 0 shares voting against so that the specific majority of two thirds of the shares present or represented is met and the resolution is taken.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator:

HRT Révision, S.à r.l., having its registered office in L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

The resolution passed with 4,689,329 shares voting for and 0 shares voting against.

Third resolution

The meeting decides that the liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may fully rely on the books of the company. The liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in articles 144 and 145 of the Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

The liquidator may, under his own responsibility, and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the company that is in liquidation.

The resolution passed with 4,688,879 shares voting for and 0 shares voting against.

Fourth resolution

The meeting decides that the liquidator is to liquidate the Company by, amongst others, proceeding to a distribution in kind of the World Access, Inc. («WAXS») common stock held by the company.

The resolution passed with 4,338,002 shares voting for and 0 shares voting against.

There being no further business, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation ; at the request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the people appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said people appearing signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée NETnet INTERNATIONAL, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et sous le numéro 49.615, avec siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare. Ladite société a été constituée par acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire résident à Remich, en date du 9 décembre 1994 publié au Mémorial C numéro 132 du 24 mars 1995.

Les statuts ont été modifiés par actes notariés de Maître Alphonse Lentz, notaire résident à Remich:

le 11 octobre 1995, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 633 du 12 décembre 1995; le 23 novembre 1995, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 53 du 29 janvier 1996; le 29 décembre 1995, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 164, du 2 avril 1996; le 29 décembre 1995, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 164 du 2 avril 1996; le 4 janvier 1996, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 164 du 2 avril 1996; le 7 mai 1996, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 398 du 19 août 1996; le 21 juin 1996, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 517 du 14 octobre 1996; le 4 novembre 1996, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 40 du 30 janvier 1997 le 17 décembre 1996, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 115 du 11 mars 1997; le 31 janvier 1997, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 287 du 10 juin 1997; le 28 avril 1997, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 440 du 12 août 1997; le 30 septembre 1997, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 40 du 19 janvier 1998; le 12 novembre 1997, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 107 du 18 février 1998; le 25 mars 1998, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 459 du 25 juin 1998; le 5 mai 1998, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 543 du 27 juillet 1998; le 17 juillet 1998, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 752 du 17 octobre 1998; le 31 juillet 1998, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 752 du 17 octobre 1998; le 28 août 1998, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 820 du 10 novembre 1998; le 12 octobre 1998, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 3 du 5 janvier 1999; le 26 novembre 1998, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 82 du 10 février 1999; le 7 octobre 1999, par acte notarié publié au Mémorial C, numéro 990 du 23 décembre 1999.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Borge Granli, directeur, demeurant professionnellement à Oslo.

Monsieur le Président appelle aux fonctions de secrétaire Monsieur Koen De Vleeschauwer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Luc Schaus, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires, présents ou représentés à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence ; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant restera annexée à la présente. Les procurations des actionnaires, signées ne varieront par les parties resteront également annexées au présent acte notarié. Ensuite, le président expose et prie au notaire instrumentant d'acter:

1. Qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire avait été convoquée pour le 21 août 2000 et que les conditions de quorum de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'avaient pas été remplies, que dès lors une nouvelle assemblée générale a été convoquée conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée par la suite, pour délibérer et décider sur le même ordre du jour qu'à l'assemblée générale prémentionnée.

2. Que des convocations indiquant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 6 septembre 2000 et ont en outre été publiées dans:

- a) Le Luxemburger Wort du 30 août et du 15 septembre;
- b) Le Letzebuenger Journal du 30 août et du 15 septembre;

c) Le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 618 du 30 août 2000 et n° 664 du 15 septembre 2000. Des extraits des publications ont été présentées au du bureau de l'assemblée;

3. Qu'il résulte de la liste de présence que 4.689.329 actions sont dûment représentées à la présente assemblée. En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans qu'un quorum de présence ne soit nécessaire.

4. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- a) Discussion sur la mise en liquidation volontaire de la société et décision de la mise en liquidation de la société;
- b) Nomination de HRT Révision, S.à r.l., en tant que liquidateur;
- c) Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur;
- d) Méthode de liquidation:

Le liquidateur liquidera la société par la distribution, entre autres, des actions ordinaires que la société détient dans la société World Access, Inc. («WAXS»),

e) Divers.

Les faits ayant été exposés, établis, vérifiés, et déclarés vrais, l'assemblée, se considérant régulièrement convoquée après avoir examiné l'ordre du jour, et délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prononce la mise en liquidation de la société à compter de ce jour.

La résolution a été prise avec 4.689.329 voix pour et 0 voix contre, de sorte à ce que la majorité spécifique des deux tiers des actions présentes ou représentées est atteinte et la résolution peut être prise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée HRT Révision, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur. La résolution a été prise avec 4.689.329 voix pour et 0 voix contre.

Troisième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur est exempté de l'obligation de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et 145 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale.

Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera. La signature du liquidateur engage valablement et sans limitation la société qui est en liquidation.

La résolution a été prise avec 4.688.879 voix pour et 0 voix contre.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur liquidera la société par la distribution, entre autres, des actions ordinaires que la société détient dans la société World Access, Inc. («WAXS»). La résolution a été prise avec 4.338.002 voix pour et 0 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en date telle qu'en tête. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom et prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Granli, K. De Vleeschauwer, J.-L. Schaus, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 octobre 2000, vol. 463, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 octobre 2000.

A. Lentz.

(57402/221/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2000.

DEVELOPMENT CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

In the year two thousand, on the twenty-third day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DEVELOPMENT CAPITAL S.A., a société anonyme which was incorporated by deed of the undersigned notary of September 29, 2000, not yet published in the Mémorial C, and having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened at 3.50 p.m. by Mrs. Federica Bacci, fondé de pouvoir, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Massimo Longoni, bank employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. To create three different classes of shares and to convert the four thousand (4,000) existing shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, presently held by BIPOP FINANCE LTD, into four thousand (4,000) class A shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, thirty-four thousand (34,000) existing shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, presently held by INFIGEST S.A., into thirty-four thousand (34,000) class B shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and the remaining two thousand (2,000) existing shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, presently held by INFIGEST S.A., into two thousand (2,000) class C shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, having the rights attached as further set out in the Company's articles of incorporation.

2. To create an authorised share capital, including the existing subscribed capital, of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), divided into eight thousand (8,000) class A shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, sixty-eight thousand (68,000) class B shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and four thousand (4,000) class C shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

3. To specifically authorise the Company's board of directors during a period starting immediately at the day at which the proposed authorisation is given and ending five years after the date of publication of the proposed amendment of the Company's articles of incorporation in view of the creation of the authorised share capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital under the terms and conditions as the manager may determine, but without being authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved for the existing shareholders when realising the authorised capital in full or in part.

4. To amend the Company's object and to adopt the following new object clause:

«**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In particular, the Company may hold interests in FC and act as shareholder with unlimited liability and as manager of such company. In such capacity, the Company shall administer, develop and manage the portfolio of FC.

The Company may also provide consultant services in respect of the management of the portfolio of third parties.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition to the above and more specifically, the Company shall have the following purposes:

- (i) identifying possible investments on behalf of FC and assessing their fair value;
- (ii) assessing and revising the business plan for each investment transaction;
- (iii) analysing and structuring the investment strategy for each investment transaction;
- (iv) managing relations with financing institutions, joint ventures, co-investors and the management of the investee companies;
- (v) providing follow-up services and other assistance to the investee companies and monitoring the management of such companies;
- (vi) maintaining records of the investments; preparing reports and supplying other periodic information to the Investors (as defined by separate agreement) concerning, among others, the status of the investments;
- (vii) identifying profitable divestment options for the investments and implementing the divestments;
- (viii) co-ordinating and reviewing all matters incidental to the investment transactions, joint ventures, co-investments as well as divestments (by way of sales of securities in private transactions, liquidations, stock exchange listings or otherwise) including, but not limited to, due diligence reviews, drafting and negotiation of terms and conditions of the agreements (including terms and conditions of an economic nature), completion of the transactions, retention of financial, legal, fiscal, technical and other specialist consultants in the best interests of FC and the management of the relations with such consultants.»

5) To restate the existing articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the proposed creation of an authorised share capital and the proposed amendment of the Company's object clause and to adopt the articles of incorporation set out hereafter.

«Chapter I.- Definitions

«Affiliate»: with respect to any relevant party, any company which controls, directly or indirectly, or is controlled, directly or indirectly, by a company which controls, directly or indirectly, such party;

«Divestment»: any total or partial realisation of an Investment under any transaction including private sales, IPOs and secondary offers or by way of liquidation or otherwise;

«FC»: FINECO CAPITAL S.C.A. a partnership limited by shares («société en commandite par actions») organized under the laws of Luxembourg;

«Initial C Shareholder» MASTER CAPITAL S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

«Investment»: any share, option, warrant, subscription right, convertible bond, bond with warrant, convertible loan and any other security or purchase right or interest held by FC, directly or indirectly, with respect to any share in, or the equity of, any company, entity or legal person

«Investment Transaction»: any transaction under which an Investment is acquired by FC.

«Shareholders»: the holders of any shares of any class of the Company.

Chapter II.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (herein referred to as the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of DEVELOPMENT CAPITAL S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Board of Directors may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In particular, the Company may hold interests in FC and act as shareholder with unlimited liability and as manager of such company. In such capacity, the Company shall administer, develop and manage the portfolio of FC.

The Company may also provide consultant services in respect of the management of the portfolio of third parties.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition to the above and more specifically, the Company shall have the following purposes:

- (i) identifying possible investments on behalf of FC and assessing their fair value;
- (ii) assessing and revising the business plan for each investment transaction;
- (iii) analysing and structuring the investment strategy for each investment transaction;
- (iv) managing relations with financing institutions, joint ventures, co-investors and the management of the investee companies;
- (v) providing follow-up services and other assistance to the investee companies and monitoring the management of such companies;
- (vi) maintaining records of the investments; preparing reports and supplying other periodic information to the Investors (as defined by separate agreement) concerning, among others, the status of the investments;
- (vii) identifying profitable divestment options for the investments and implementing the divestments;
- (viii) co-ordinating and reviewing all matters incidental to the investment transactions, joint ventures, co-investments as well as divestments (by way of sales of securities in private transactions, liquidations, stock exchange listings or otherwise) including, but not limited to, due diligence reviews, drafting and negotiation of terms and conditions of the agreements (including terms and conditions of an economic nature), completion of the transactions, retention of financial, legal, fiscal, technical and other specialist consultants in the best interests of FC and the management of the relations with such consultants.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by resolution of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority set by these Articles of Incorporation and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Chapter III.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into four thousand (4,000) class A shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «A Shares»), thirty-four thousand (34,000) class B shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «B Shares») and two thousand (2,000) class C shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the «C Shares»).

All the shares are fully paid up.

The authorized corporate capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), divided into eight thousand (8,000) class A shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, sixty-eight thousand (68,000) class B shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and four thousand (4,000) class C shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

For the purpose of the Articles of Incorporation, the holders of A Shares shall be called «A Shareholders», the holders of B Shares shall be called «B Shareholders» and the holders of C Shares shall be called «C Shareholders».

The Company's Board of Directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of this provision in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either on cash or assets other than cash. However, the number of newly issued shares of each class of shares needs to be in the same proportion as the existing shares of each class. When realizing the authorized capital in full or in part, the Board of Directors may not limit or waive the preferential subscription right reserved for the existing Shareholders. The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation set out in article 21 of the present Articles of Incorporation.

In addition to the authorized and the subscribed capital, there may be set up a Special Reserve, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses or net unrealised depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the Shareholders.

Art. 6. Shares. The shares will be and remain in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the amount of shares held, the indication of the payments made on the shares, as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each Shareholder will notify to the Company by registered letter any change of his address. The Company will be entitled to rely on the last address communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

Subject to the restrictions on share transfers set out in article 7 hereafter, the transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representative(s). Also subject to the restrictions on share transfers set out in article 7 hereafter, the transfers of shares may also be carried in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the approval of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the Shareholders.

Art. 7. Restrictions on share transfers. The transfer of shares of any class is subject to the following restrictions:

7.1 A Shares

Any A Shareholder (the «Disposing A Shareholder») wishing to sell or dispose of its A Shares in favour of another Shareholder or an Affiliate of the Disposing A Shareholder or any other party making a bona fide offer in writing («A Share Offeror») shall promptly notify in writing the Board of Directors of the name of the A Share Offeror and the terms and conditions of the proposed transaction (the «Notice of A Share Disposal»), and the Board of Directors shall notify in writing all the B Shareholders of the names of the Disposing A Shareholder and the A Share Offeror as well as the terms and conditions of the proposed transaction promptly after having received the Notice of A Share Disposal.

Each of the B Shareholders may, within 10 business days from receipt of the Notice of the A Share Disposal, submit to the Board of Directors, acting on behalf of the Disposing A Shareholder, an offer stating its willingness:

- (i) to acquire the A Shares the Disposing A Shareholder wishes to sell or dispose of (the «Sale A Shares») in proportion to its holding of B Shares; or
- (ii) to acquire the Sale A Shares in proportion to its holding of B Shares and any other Sale A Shares in respect of which the other B Shareholders have not exercised their rights of first refusal under this article 7.1.

The Sale A Shares shall be sold and transferred, within the subsequent 10 business days, as follows:

(a) if all the B Shareholders exercise their rights of first refusal under this article 7.1 to the B Shareholders in proportion to their holdings of B Shares; or

(b) if one or more B Shareholders do not exercise their rights of first refusal under this article 7.1 to the B Shareholders as under (a) above with any remaining Sale A Shares being allotted to the B Shareholders which have exercised their rights of first refusal pursuant to point (ii) of this article 7.1 in proportion to their holdings of B Shares;

provided that:

(x) the sale and transfer of the Sale A Shares to the B Shareholders which have exercised their rights of first refusal under this Article 7.1 shall be made on the same terms and conditions as are set out in the Notice of A Share Disposal; and

(y) if not all the Sale A Shares can be acquired by B Shareholders following the above procedure, the Disposing A Shareholder shall be free to sell and transfer all the Sale A Shares to the A Share Offeror on the terms and conditions indicated in the Notice of A Share Disposal within 45 business days of the date of the Notice of A Share Disposal.

7.2 B Shares

Any B Shareholder (the «Disposing B Shareholder») wishing to sell or dispose of its B Shares in favour of another Shareholder or an Affiliate of the Disposing B Shareholder or any other party making a bona fide offer in writing («B Share Offeror») shall promptly notify in writing the Board of Directors of the name of the B Share Offeror and the terms and conditions of the proposed transaction (the «Notice of B Share Disposal»), and the Board of Directors shall notify in writing all the A Shareholders of the names of the Disposing B Shareholder and the B Share Offeror as well as the terms and conditions of the proposed transaction promptly after having received the Notice of B Share Disposal.

Each of the A Shareholders may, within 10 business days from receipt of the Notice of the B Share Disposal, submit to the Board of Directors, acting on behalf of the Disposing B Shareholder, an offer stating its willingness:

(i) to acquire the B Shares the Disposing B Shareholder wishes to sell or dispose of (the «Sale B Shares») in proportion to its holding of A Shares; or

(ii) to acquire the Sale B Shares in proportion to its holding of A Shares and any other Sale B Shares in respect of which the other A Shareholders have not exercised their rights of first refusal under this Article 7.2.

The Sale B Shares shall be sold and transferred, within the subsequent 10 business days, as follows:

(a) if all the A Shareholders exercise their rights of first refusal under this Article 7.2 to the A Shareholders in proportion to their holdings of A Shares; or

(b) if one or more A Shareholders do not exercise their rights of first refusal under this Article 7.2 to the A Shareholders as under (a) above with any remaining Sale B Shares being allotted to the A Shareholders which have exercised their rights of first refusal pursuant to point (ii) of this Article 7.2 in proportion to their holdings of A Shares;

provided that:

(x) the sale and transfer of the Sale B Shares to the A Shareholders which have exercised their rights of first refusal under this Article 7.2 shall be made on the same terms and conditions as are set out in the Notice of B Share Disposal; and

(y) if not all the Sale B Shares can be acquired by A Shareholders following the above procedure, the Disposing B Shareholder shall be free to sell and transfer all the Sale B Shares to the B Share Offeror on the terms and conditions indicated in the Notice of B Share Disposal within 45 business days of the date of the Notice of B Share Disposal.

7.3 C Shares

Any C Shareholder (the «Disposing C Shareholder») wishing to sell or dispose of its C Shares in favour of another Shareholder or an Affiliate of the Disposing C Shareholder or any other party making a bona fide offer in writing («C Share Offeror») other than pursuant to an Exempt Transaction (as defined below) shall promptly notify in writing the Board of Directors of the name of the C Share Offeror and the terms and conditions of the proposed transaction (the «Notice of C Share Disposal»), and the Board of Directors shall notify in writing all the A Shareholders and the B Shareholders of the names of the Disposing C Shareholder and the C Share Offeror as well as the terms and conditions of the proposed transaction promptly after having received the Notice of C Share Disposal.

Each of the A Shareholders and the B Shareholders may, within 10 business days from receipt of the Notice of the C Share Disposal, submit to the Board of Directors, acting on behalf of the Disposing C Shareholder, an offer stating its willingness:

(i) to acquire the C Shares the Disposing C Shareholder wishes to sell or dispose of (the «Sale C Shares») in proportion to its holding of A Shares or B Shares, as applicable; or

(ii) to acquire the Sale C Shares in proportion to its holding of A Shares or B Shares, as applicable, and any other Sale C Shares in respect of which the other A Shareholders and B Shareholders have not exercised their rights of first refusal under this Article 7.3.

The Sale C Shares shall be sold and transferred, within the subsequent 10 business days, as follows:

(a) if all the A Shareholders and the B Shareholders exercise their rights of first refusal under this Article 7.3 to the A Shareholders and the B Shareholders in proportion to their holdings of A Shares and B Shares, as applicable; or

(b) if one or more A Shareholders and/or B Shareholders do not exercise their rights of first refusal under this Article 7.3 to the A Shareholders and the B Shareholders as under (a) above with any remaining Sale C Shares being allotted to the A Shareholders and the B Shareholders which have exercised their rights of first refusal pursuant to point (ii) of this Article 7.3 in proportion to their holdings of A Shares and B Shares, as applicable;

provided that:

(x) the sale and transfer of the Sale C Shares to the A Shareholders and the B Shareholders which have exercised their rights of first refusal under this Article 7.3 shall be made on the same terms and conditions as are set out in the Notice of C Share Disposal; and

(y) if not all the Sale C Shares can be acquired by A Shareholders and/or B Shareholders following the above procedure, the Disposing C Shareholder shall be free to sell and transfer all the Sale C Shares to the C Share Offeror on the terms and conditions indicated in the Notice of C Share Disposal within 45 business days of the date of the Notice of C Share Disposal.

For the purposes of this Article 7.3, «Exempt Transaction» shall mean the sale or disposal of C Shares by the Initial C Shareholder to a party which is a bank or another financial institution.

Art. 8. Acquisition and redemption of own shares. The Company may acquire and/or redeem its own shares. The acquisition, holding and redemption of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter IV.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors (herein referred to as the «Board of Directors») composed of three members (herein referred to as the «Directors») who need not be Shareholders of the Company.

The Directors will be elected by the General Meeting of Shareholders, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

At all times, the A Shareholders shall be entitled to representation on the Board of Directors by one (1) Director, the B Shareholders shall be entitled to representation of two (2) Directors. The C Shareholders shall not be entitled to representation on the Board of Directors. The Director representing the A Shareholders shall be known as the «A Director», the Directors representing the B Shareholders shall be known as the «B Directors».

The following provisions shall apply to the appointment of the Directors:

In case of a vacancy of e.g. the A Director position on the Board, the A Shareholders shall propose for election by the Shareholders a list of candidates, each such candidate being known as an «A Candidate». That list shall in any case comprise two candidates for each A Director to be elected.

Among different A Candidates, the candidate who has received the highest number of votes cast shall be elected as A Director.

The above provisions will apply mutatis mutandis to the election of any other Director position.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors are not authorised to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders. In such event, the Board of Directors shall convene a General Meeting of Shareholders which shall proceed with the election of a new Director in compliance with the above provisions.

Each Shareholder who nominates a candidate for the office of Director shall give notice to the other Shareholders of the name, qualifications and experience of its candidate at least one (1) day prior to the intended date of appointment.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (herein referred to as the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will e.g. be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman or by two Directors at the registered office of the Company or at any other place indicated in the convening notice.

If applicable, the Chairman will preside at all meetings of the board of directors and of the Shareholders, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the General Meeting of Shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

At least one week written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors except in case of urgency in which case the nature of such urgency shall be set out in the convening notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex another Director as his proxy.

The Board of Directors can only validly deliberate or act if at least the majority of the Directors holding office are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. Votes may also be cast by phone or video conference provided that such vote is confirmed in writing.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the Board of Directors, or in his absence, by the chairman pro tempore who presided the meeting referred to. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. Except for those powers which are expressly reserved by law to the General Meeting of Shareholders, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to accomplish the Company's object.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and subject to Article 15 of the present Articles of Incorporation, the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may, but need not, be Shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of the daily management of the Company to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting of Shareholders.

Art. 14. Conflict of Interests. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting of Shareholders.

The Company shall indemnify any Director or officer and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he or she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he or she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties according to the following provisions:

15.1 by the single signature of any director with respect to day-to-day management actions or transactions excluding, for the avoidance of doubt, any power to represent the Company in the carrying out of Investment Transactions or Divestments or the granting of loans and/or guarantees but including the power to execute confidentiality agreements;

15.2 by the joint signature of the Chairman and any one of the other directors, or by the single signature of any director who is given such authority by the Board resolution approving the relevant Investment Transaction or Divestment transaction with respect to extraordinary management actions or transactions (subject to article 15.3 below);

15.3 by the single signature of the Chairman with respect to the execution of letters of intent or standstill or similar exclusivity agreements in the context of Investment Transactions or Divestments.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be Shareholders.

The auditors will be elected by majority vote by the General Meeting of Shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years. They will hold office until their successors are elected. At the end of his, her or their term as auditor(s), that person or those persons shall be eligible for re-election. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders taken by majority vote.

Chapter V.- General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting of Shareholders. The annual General Meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice on June 30 each year, at 3.00 p.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Board of Directors may convene other General Meetings of Shareholders which will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice. Such meetings must be convened, if Shareholders representing at least one fifth of the Company's subscribed corporate capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual General Meeting of Shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The convening notice will contain the time and place of the meeting as well as its agenda.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a Shareholder of the Company.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, the General Meetings of Shareholders may validly deliberate or act irrespective of the number of shares present or represented at the meeting and resolutions will be taken by the simple majority of votes expressed by the Shareholders present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share. Votes may also be cast by phone or video conference provided that such vote is confirmed in writing.

Art. 21. Amendment of the Articles of Incorporation. Except as otherwise provided for by law or by the present Articles of Incorporation, the General Meeting of Shareholders, resolving as set out hereafter, may amend any provision of these Articles of Incorporation. The General Meeting of Shareholders shall not validly deliberate or act unless at least one half of the subscribed corporate capital is present or represented. If this quorum is not reached in a first meeting, a second meeting may be convened, in the manner set out in the Articles of Incorporation. The convening notice for this second meeting shall reproduce the agenda and indicate the date of and the presence at the first meeting. This second meeting shall validly deliberate or act irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

Except as otherwise provided for by law or by the present Articles of Incorporation, at both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by unanimous vote of all the Shareholders present or represented.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the Shareholders may only be increased with the unanimous consent of all the Shareholders and, as the case may be, all the bondholders.

The majority and quorum rules applicable to decisions taken by the Board of Directors may only be amended with the unanimous consent of all the Shareholders.

Art. 22. Minutes of General Meetings of Shareholders. The minutes of any General Meeting of Shareholders will be signed by the bureau of the meeting and by the Shareholders who request to do so.

Copies or extracts of the minutes of the General Meetings of Shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be certified as true copies of the original by the notary having custody of the relevant original deeds, in case the proceedings of the meeting have been recorded in a notarial deed, or by the Chairman or by any two Directors.

Chapter VI.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of every year. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed corporate capital of the Company.

The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

In the event of any net profits being available for distribution to be allocated for a distribution by the General Meeting of Shareholders or, in the event of an advance payment on dividends, by the Board of Directors, the allocation shall be as follows:

- the A Shares shall be entitled to a percentage of the available profits of the Company equal to 12.5% of the aggregate distributions to the Company from FC;
- the B Shares shall be entitled to (a) 100% of the available profits of the Company other than those earned through distributions by FC to the Company and (b) a percentage of the available profits of the Company equal to 87% of the aggregate distributions received by the Company from FC; and
- the C Shares shall be entitled to a percentage of the available profits of the Company equal to 0.5% of the aggregate distributions received by the Company from FC.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority set by these Articles of Incorporation and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be physical or legal entities and are appointed by the General Meeting of Shareholders which will determine their powers and their compensation.

Chapter VIII.- Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

6. To acknowledge the resignation of the present four directors of the Company and to reduce the number of directors from four to three and to appoint the following three persons as directors of the Company in replacement of the four resigning directors for a period ending immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2001:

- Mr Alain Camu, Senior Banker, with residence in Brussels, Belgium.

- Mr Jean-Paul Delfel, Manager, with residence in Howald, Luxembourg.
- Mr Keith Brown, Senior Banker, with residence in Ingatestone, Essex, England.

7. To authorise the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors as required by the Company's Articles of Incorporation and the law of August 10, 1915 on commercial companies.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

III) It appears from said attendance list that the total capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to create three different classes of shares and to convert the four thousand (4,000) existing shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, presently held by BIPOP FINANCE LTD, into four thousand (4,000) class A shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, thirty-four thousand (34,000) existing shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, presently held by INFIGEST S.A., into thirty-four thousand (34,000) class B shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and the remaining two thousand (2,000) existing shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, presently held by INFIGEST S.A., into two thousand (2,000) class C shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, having the rights attached as further set out in the Company's articles of incorporation.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to create an authorised share capital, including the existing subscribed capital, of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), divided into eight thousand (8,000) class A shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, sixty-eight thousand (68,000) class B shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and four thousand (4,000) class C shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

Third resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to specifically authorise the Company's board of directors during a period starting immediately at the day at which the authorisation is given and ending five years after the date of publication of the amendment of the Company's articles of incorporation in view of the creation of the authorised share capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital under the terms and conditions as the manager may determine, but without being authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders when realising the authorised capital in full or in part.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to amend the Company's object and to adopt the following new object clause:

«**Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

In particular, the Company may hold interests in FC and act as shareholder with unlimited liability and as manager of such company. In such capacity, the Company shall administer, develop and manage the portfolio of FC.

The Company may also provide consultant services in respect of the management of the portfolio of third parties.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In addition to the above and more specifically, the Company shall have the following purposes:

- (i) identifying possible investments on behalf of FC and assessing their fair value;
- (ii) assessing and revising the business plan for each investment transaction;
- (iii) analysing and structuring the investment strategy for each investment transaction;
- (iv) managing relations with financing institutions, joint ventures, co-investors and the management of the investee companies;
- (v) providing follow-up services and other assistance to the investee companies and monitoring the management of such companies;
- (vi) maintaining records of the investments; preparing reports and supplying other periodic information to the Investors (as defined by separate agreement) concerning, among others, the status of the investments;
- (vii) identifying profitable divestment options for the investments and implementing the divestments;

(viii) co-ordinating and reviewing all matters incidental to the investment transactions, joint ventures, co-investments as well as divestments (by way of sales of securities in private transactions, liquidations, stock exchange listings or otherwise) including, but not limited to, due diligence reviews, drafting and negotiation of terms and conditions of the agreements (including terms and conditions of an economic nature), completion of the transactions, retention of financial, legal, fiscal, technical and other specialist consultants in the best interests of FC and the management of the relations with such consultants.»

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to restate the existing articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the proposed creation of an authorised share capital and the proposed amendment of the Company's object clause and to adopt the articles of incorporation set out in the agenda here above.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to acknowledge the resignation of the present four directors of the Company and to reduce the number of directors from four to three and to appoint the following three persons as directors of the Company in replacement of the four resigning directors for a period ending immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2001:

- Mr Alain Camu, Senior Banker, with residence in Brussels, Belgium.
- Mr Jean-Paul Delfel, Manager, with residence in Howald, Luxembourg.
- Mr Keith Brown, Senior Banker, with residence in Ingatestone, Essex, England.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to authorise the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors as required by the Company's Articles of Incorporation and the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately hundred and thirty thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 4.30 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-trois octobre.

Pard-avant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEVELOPMENT CAPITAL S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre, 2000, pas encore publié au Mémorial C, et ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (la «Société»).

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Federica Bacci, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Massimo Longoni, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. De créer trois catégories différentes d'actions et de convertir les quatre mille (4.000) actions existantes, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, actuellement détenues par BIPOP FINANCE LTD, en quatre mille (4.000) actions de la catégorie A, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, de convertir trente-quatre mille (34.000) actions existantes, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, actuellement détenues par INFIGEST S.A., en trente-quatre mille (34.000) actions de la catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et de convertir les deux mille (2.000) actions existantes restantes, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, actuellement détenues par INFIGEST S.A., en deux mille (2.000) actions de la catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, ayant les droits tels que reflétés dans les statuts de la Société.

2. De créer un capital autorisé, avec y inclus le capital souscrit, à hauteur de cent mille euro (EUR 100.000,-), divisé en huit mille (8.000) actions de la catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, soixante-huit mille (68.000) actions de la catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et quatre mille (4.000) actions de la catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

3. D'autoriser expressément le conseil d'administration, pendant une période commençant immédiatement le jour auquel l'autorisation proposée lui est donnée et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication de la modification proposée des statuts de la Société en vue de la création du capital autorisé au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, aux clauses et conditions à déterminer par

le conseil d'administration sans pour autant être autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie.

4. De modifier l'objet social de la société et d'adopter la clause d'objet suivante:

«**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations au Luxembourg et/ou dans des sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. En particulier, la Société peut détenir des intérêts dans FC et agir en tant qu'actionnaire avec une responsabilité illimitée et en tant que gérant de telle société. En cette qualité, la Société administrera, développera et gèrera le portefeuille de FC.

La Société peut également fournir des conseils concernant la gestion du portefeuille de tiers.

La Société peut fournir toute assistance financière aux sociétés faisant partie du groupe de cette Société comme, entre autres, l'octroi de prêts, de garanties ou titres de quelque sorte ou forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et dans des droits de propriété intellectuelle de quelque sorte ou forme que ce soit.

La Société peut également emprunter en quelque sorte ou forme que ce soit et émettre des obligations ou titres.

De manière générale, la Société peut mettre en oeuvre toute opération commerciale, industrielle ou financière, qu'elle estime utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

En plus de ce qui est indiqué ci-dessus et plus spécifiquement, la Société aura comme objet les missions suivantes:

- (i) identifier les investissements possibles pour FC et évaluer leur juste valeur de marché;
- (ii) évaluer et adapter le plan d'affaires pour chaque opération d'investissement;
- (iii) analyser et structurer la stratégie d'investissement pour chaque opération d'investissement;
- (iv) gérer les relations avec les institutions de crédit, joint venture, coinvestisseurs et le management des sociétés bénéficiaires des investissements;
- (v) fournir des services follow-up et autre assistance aux sociétés bénéficiaires des investissements et superviser le management de ces sociétés;
- (vi) tenir des registres sur les investissements; préparer des rapports et fournir d'autres informations périodiques aux investisseurs (tels que définis par contrat distinct) concernant, entre autres, la situation de ces investissements;
- (vii) identifier les options de désinvestissement rentables pour les investissements et mettre en oeuvre les désinvestissements;
- (viii) coordonner et revoir toutes les affaires accessoires aux opérations d'investissement, joint ventures, coinvestissements ainsi que les désinvestissements (par voie de vente de titres dans des transactions privées, liquidations, cotation en bourse ou autre) en ce compris, mais non limité, des opérations de due diligence, la négociation et l'élaboration des contrats (en ce compris les dispositions de nature économique), l'exécution des opérations, le fait de demander l'avis de conseillers financiers, juridiques, fiscaux, techniques et autre spécialiste dans le meilleur intérêt de FC et de veiller à la gestion des relations avec de tels conseillers.»

5. De reformuler les statuts actuels de la Société afin de notamment refléter la création proposée d'un capital autorisé et la modification proposée de la clause d'objet de la Société et d'adopter les statuts suivants.

«Chapitre I^{er}- Définitions

«Société affiliée»: Relativement à une quelconque des parties concernées, toute société qui contrôle, directement ou indirectement, ou qui est contrôlée, directement ou indirectement, par une société qui contrôle, directement ou indirectement ladite partie;

«Désinvestissement»: Toute réalisation, totale ou partielle, d'un Investissement, au cours de, ou suite à, toute transaction, y compris les ventes privées, offres publiques initiales et offres secondaires, ou encore par le moyen d'une liquidation ou tout autre mode.

« FC »: FINECO CAPITAL S.C.A. une société en commandite par actions, régie par la loi luxembourgeoise.

«Actionnaire C Initial»: MASTER CAPITAL S.A., une société régie par la loi luxembourgeoise, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

«Investissement»: Toute espèce d'actions, options, warrants, droits de souscription, obligations convertibles, obligations warrantées, prêts convertibles, et tout autre titre, droit d'acquisition ou intérêt, détenus par FC, directement ou indirectement, en rapport avec toute action dans, ou le capital-actions de, toute société, entité ou personne morale.

«Opération d'Investissement»: Toute opération suite à laquelle FC acquiert un Investissement.

«Actionnaires»: Détenteur de toute action de toute catégorie.

Chapitre II- Forme, Raison sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Raison Sociale. Il est formé par les présentes, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société adopte la raison sociale DEVELOPMENT CAPITAL S.A.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres sièges peuvent être établis, par décision du Conseil d'Administration soit dans le Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger.

Dans le cas où le Conseil d'Administration décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société, au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produisent ou sont imminents, le Conseil d'Administration pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures

provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet social. La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. En particulier, la Société peut détenir des intérêts dans FC et agir en tant qu'actionnaire avec une responsabilité illimitée et en tant que gérant de ladite société. En cette qualité, la Société administrera, développera et gèrera le portefeuille de FC. La Société peut également fournir des conseils concernant la gestion du portefeuille de tiers.

La Société peut également fournir une aide financière à des sociétés faisant partie du groupe de la Société et ce, notamment, en fournissant des prêts et en accordant des garanties ou sûretés de toute nature et sous toutes les formes quelles qu'elles soient. La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et dans des droits de propriété intellectuelle de toute nature et sous toutes formes quelles qu'elles soient.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toutes les formes quelles qu'elles soient et elle peut émettre des obligations ou des traites.

D'une manière générale, la Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle estime utiles à l'accomplissement et au développement de ses objets sociaux.

En plus de ce qui est indiqué ci-dessus et plus spécifiquement, la Société aura comme objet les missions suivantes:

- (i) identifier les investissements possibles pour FC et évaluer leur juste valeur de marché;
- (ii) évaluer et adapter le plan d'affaires pour chaque opération d'investissement;
- (iii) analyser et structurer la stratégie d'investissement pour chaque opération d'investissement;
- (iv) gérer les relations avec les institutions financières, joint ventures, coinvestisseurs et la gestion des sociétés bénéficiaires des investissements;
- (v) fournir des services follow-up et autre assistance aux sociétés bénéficiaires des investissements et contrôler la gestion de ces sociétés;
- (vi) tenir des registres des investissements; préparer des rapports et fournir d'autres informations périodiques aux investisseurs (tels que définis par contrat distinct) concernant, entre autres, la situation de ces investissements;
- (vii) identifier les options rentables de désinvestissement pour les investissements et mettre en oeuvre les désinvestissements;
- (viii) coordonner et revoir toutes les affaires accessoires aux opérations d'investissement, joint ventures, coinvestissements ainsi que les désinvestissements (par voie de vente de titres dans des transactions privées, liquidations, cotation en bourse ou autre) y compris, mais non limité à, des opérations d'audit, la rédaction et la négociation des contrats (y compris les dispositions de nature économique), l'exécution des opérations, le recours à l'avis de conseillers financiers, juridiques, fiscaux, techniques et autres spécialistes dans le meilleur intérêt de FC et de veiller à la gestion des relations avec de tels conseillers.»

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui votera avec le quorum et la majorité fixés par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg pour les modifications des présents Statuts, sauf dispositions différentes prévues par la loi.

Chapitre III - Capital, Actions

Art. 5. Capital de la Société. Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en quatre mille (4.000) actions A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune («les Actions A»), trente quatre mille (34.000) actions B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune («les Actions B») et deux mille (2.000) actions C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune («les Actions C»).

Toutes les actions sont entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en huit mille (8.000) Actions A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, soixante huit mille (68.000) Actions B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et quatre mille (4.000) Actions C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Au sens des présents Statuts, les détenteurs des Actions A seront dénommés «Actionnaires A», les détenteurs des Actions B seront dénommés «Actionnaires B» et les détenteurs des Actions C seront dénommés «Actionnaires C».

Le Conseil d'Administration de la Société est, pendant une période de 5 ans à compter de la publication de cette clause dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Le montant ainsi augmenté du capital peut faire l'objet d'une souscription et peut être émis aux conditions que le Conseil d'Administration pourrait déterminer, en particulier en rapport avec la souscription et le paiement des actions autorisées à souscrire et à émettre, comme déterminer le moment et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, déterminer si les actions autorisées doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelle mesure le paiement des actions nouvellement souscrites est acceptable soit en espèces, soit en avoirs autres que des liquidités. Cependant, dans chacune des catégories d'actions, le nombre d'actions nouvellement émises doit être proportionnel au nombre d'actions déjà existantes de chaque catégorie. Lors de la réalisation, partielle ou totale, du capital autorisé, le Conseil d'Administration peut ne pas limiter ou renoncer au droit de souscription préférentiel réservé aux Actionnaires existants. Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment mandatée, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital. Après chaque augmentation, la souscription au capital effectuée sous la forme légalement requise par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article sera en conséquence adapté à cet amendement.

Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires votant avec le même quorum que celui requis pour une modification des présents Statuts fixé à l'article 21 des présents Statuts.

Outre le capital autorisé et souscrit, une Réserve Spéciale peut être constituée et toute prime pour une action en sus de sa valeur nominale sera versée à cette réserve. Le montant du compte de primes peut être utilisé pour faire face au paiement d'actions que la Société rachèterait éventuellement à ses Actionnaires, afin de compenser toutes pertes nettes réalisées ou toute dépréciation nette non réalisée quant aux investissements de la Société et/ou en vue de procéder à des distributions en faveur des Actionnaires.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout Actionnaire, sera conservé au siège social. Ce registre contiendra l'exacte désignation de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions détenues, l'indication des versements effectués sur ces actions ainsi que les cessions d'actions et leurs dates.

Chaque Actionnaire notifiera à la Société par courrier recommandé tout changement d'adresse. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions portées au registre des actionnaires.

Sous réserve des restrictions affectant les cessions d'actions énoncées à l'article 7 ci-après, les cessions d'actions s'effectueront au moyen d'une déclaration de cession, inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs représentants dûment autorisés. De même sous réserve des restrictions affectant les cessions d'actions énoncées à l'article 7 ci-après, les cessions d'actions peuvent également s'effectuer conformément aux règles relatives aux cessions de créances prévues à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois et la Société peut accepter et inscrire au registre des actionnaires, toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document attestant de l'approbation du cédant et du cessionnaire.

Des certificats reflétant les inscriptions portées au registre des actionnaires seront remis aux actionnaires.

Art. 7. Restrictions affectant les cessions d'Actions. La cession d'Actions de n'importe quelle classe est sujette aux restrictions suivantes.

7.1 Actions A

N'importe quel Actionnaire A (l'«Actionnaire A Cessionnaire») qui veut vendre ou transférer ses Actions A à un autre Actionnaire ou à un Affilié de l'Actionnaire A Cessionnaire ou à n'importe quel autre sujet faisant une offre écrite bona fide (l'«Offreur d'Actions A») devrait notifier immédiatement, par écrit, le Conseil d'Administration à propos du nom de l'Offreur d'Actions A, ainsi que des termes et conditions de la transaction proposée (la «Notification de la Cession d'Actions A») et le Conseil d'Administration devrait notifier, par écrit, tous les Actionnaires B à propos du nom de l'Actionnaire A Cessionnaire et de l'Offreur d'Actions A, ainsi que des termes et conditions de la transaction proposée, tout de suite après avoir reçu la Notification de la Cession d'Actions A.

Chacun des Actionnaires B peut, dans les 10 jours de travail suivant la date de réception de la Notification de la Cession d'Actions A, soumettre au Conseil d'Administration, agissant pour le compte de l'Actionnaire A Cessionnaire, une offre déclarant son intention de:

- (i) acquérir les Actions A que l'Actionnaire A Cessionnaire aimerait vendre ou transférer (les «Actions A à Vendre») en proportion du nombre d'Actions B possédées; ou
- (ii) acquérir les Actions A à Vendre en proportion du nombre d'Actions B possédées et toutes autres Actions A à Vendre par rapport auxquelles les autres Actionnaires B n'ont pas exercé leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.1.

Les Actions A à Vendre devront être vendues et transférées, dans les 10 jours de travail suivants, comme suit:

(a) si tous les Actionnaires B exercent leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.1: aux Actionnaires B en proportion du nombre d'Actions B possédées; ou

(b) si l'un ou plusieurs Actionnaires B n'exercent pas leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.1: aux Actionnaires B mentionnés au point (a) ci-dessus, avec les Actions A à Vendre restantes étant assignées aux Actionnaires B qui ont exercé leurs droits de préemption selon point (ii) de cet article 7.1 en proportion du nombre d'Actions B possédées;

à condition que:

(x) la vente et la cession des Actions A à Vendre aux Actionnaires B qui ont exercé leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.1 soient accomplies selon les mêmes termes et conditions fixés dans la Notification de la Cession d'Actions A; et

(y) au cas où il ne serait pas possible pour les Actionnaires B d'acquérir toutes les Actions A à Vendre suivant la procédure sus-mentionnée, l'Actionnaire A Cessionnaire soit libre de vendre et transférer toutes les Actions A à Vendre à l'Offreur d'Actions A selon les termes et conditions indiqués dans la Notification de la Cession d'Actions A dans les 45 jours de travail suivant la date de la Notification de la Cession d'Actions A.

7.2 Actions B

N'importe quel Actionnaire B (l'«Actionnaire B Cessionnaire») qui veut vendre ou transférer ses Actions B à un autre Actionnaire ou à un Affilié de l'Actionnaire B Cessionnaire ou à n'importe quel autre sujet faisant une offre écrite bona fide (l'«Offreur d'Actions B») devra notifier immédiatement, par écrit, le Conseil d'Administration à propos du nom de l'Offreur d'Actions B, ainsi que des termes et conditions de la transaction proposée (la «Notification de la Cession d'Actions B») et le Conseil d'Administration devra notifier, par écrit, tous les Actionnaires A à propos du nom de l'Actionnaire B Cessionnaire et de l'Offreur d'Actions B, ainsi que des termes et conditions de la transaction proposée, tout de suite après avoir reçu la Notification de la Cession d'Actions B.

Chacun des Actionnaires A peut, dans les 10 jours de travail suivant la date de réception de la Notification de la Cession d'Actions B, soumettre au Conseil d'Administration, agissant pour le compte de l'Actionnaire B Cessionnaire, une offre déclarant son intention de:

(i) acquérir ses Actions B que l'Actionnaire B Cessionnaire aimerait vendre ou transférer (les «Actions B à Vendre») en proportion du nombre d'Actions A possédées; ou

(j) acquérir les Actions B à Vendre en proportion du nombre d'Actions A possédées et toutes autres Actions B à Vendre par rapport auxquelles les autres Actionnaire A n'ont pas exercé leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.2

Les Actions B à Vendre devront être vendues et transférées, dans les 10 jours de travail suivants, comme suit:

(a) si tous les Actionnaires A exercent leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.2: aux Actionnaires A en proportion du nombre d'Actions A possédées; ou

(b) si l'un ou plusieurs Actionnaires A n'exercent pas leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.2: aux Actionnaires A mentionnés au point (a) ci-dessus, avec les Actions B à Vendre restantes étant assignées aux Actionnaires A qui ont exercé leurs droits de préemption selon point (ii) de cet article 7.2 en proportion du nombre d'Actions A possédées;

à condition que:

(x) la vente et la cession des Actions B à Vendre aux Actionnaires A qui ont exercé leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.2 soient accomplies selon les mêmes termes et conditions fixés dans la Notification de la Cession d'Actions B; et

(y) au cas où il ne serait pas possible pour les Actionnaires A d'acquérir toutes les Actions B à Vendre suivant la procédure sus-mentionnée, l'Actionnaire B Cessionnaire soit libre de vendre et transférer toutes les Actions B à Vendre à l'Offreur d'Actions B selon les termes et conditions indiqués dans la Notification de la Cession d'Actions B dans les 45 jours de travail suivant la date de la Notification de la Cession d'Actions B.

7.3. Actions C

N'importe quel Actionnaire C (l'«Actionnaire C Cessionnaire») qui veut vendre ou transférer ses Actions C à un autre Actionnaire ou à un Affilié de l'Actionnaire C Cessionnaire ou à n'importe quel autre sujet faisant une offre écrite bona fide (l'«Offreur d'Actions C») par des moyens différents par rapport à une Opération Exemptée (comme ci-après définie) devra notifier immédiatement, par écrit, le Conseil d'Administration à propos du nom de l'Offreur d'Actions C, ainsi que des termes et conditions de la transaction proposée (la «Notification de la Cession d'Actions C») et le Conseil d'Administration devra notifier, par écrit, tous les Actionnaires A et les Actionnaires B à propos du nom de l'Actionnaire C Cessionnaire et de l'Offreur d'Actions C, ainsi que des termes et conditions de la transaction proposée, tout de suite après avoir reçu la Notification de la Cession d'Actions C.

Chacun des Actionnaires A et des Actionnaires B peut, dans les 10 jours de travail suivant la date de réception de la Notification de la Cession d'Actions C, soumettre au Conseil d'Administration, agissant pour le compte de l'Actionnaire C Cessionnaire, une offre déclarant son intention de:

(i) acquérir les Actions C que l'Actionnaire C Cessionnaire aimerait vendre ou transférer (les «Actions C à Vendre») en proportion du nombre d'Actions A ou Actions B possédées, selon le cas; ou

(ii) acquérir les Actions C à Vendre en proportion du nombre d'Actions A ou Action B possédées, selon le cas, et toutes autres Actions C à Vendre par rapport auxquelles les autres Actionnaires A et Actionnaires B n'ont pas exercé leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.3.

Les Actions C à Vendre devront être vendues et transférées, dans les 10 jours de travail suivants, comme suit:

(a) si tous les Actionnaires A et les Actionnaire B exercent leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.3: aux Actionnaires A et aux Actionnaire B en proportion du nombre d'Actions A et d'Actions B possédées, selon le cas; ou

(b) si l'un ou plusieurs Actionnaires A et/ou Actionnaires B n'exercent pas leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.3: aux Actionnaires A et aux Actionnaires B mentionnés au point (a) ci-dessus, avec les Actions C à Vendre restantes étant assignées aux Actionnaires A et Actionnaire B qui ont exercé leurs droits de préemption selon point (ii) de cet article 7.3 en proportion du nombre d'Actions A et Actions B possédées, selon le cas;

à condition que:

(x) la vente et la cession des Actions C à Vendre aux Actionnaires A et aux Actionnaire B qui ont exercé leurs droits de préemption aux termes de cet article 7.3 soient accomplies selon les mêmes termes et conditions fixés dans la Notification de la Cession d'Actions C; et

(y) au cas où il ne serait pas possible pour les Actionnaires A et/ou Actionnaire B d'acquérir toutes les Actions C à Vendre suivant la procédure sus-mentionnée, l'Actionnaire C Cessionnaire soit libre de vendre et transférer toutes les Actions C à Vendre à l'Offreur d'Actions C selon les termes et conditions indiqués dans la Notification de la Cession d'Actions C dans les 45 jours de travail suivant la date de la Notification de la Cession d'Actions C.

Pour les finalités de cet article 7.3, «Opération Exemptée» devra signifier la vente ou la cession d'Actions C par l'Actionnaire C Initial à un sujet qui soit une banque ou une autre institution financière.

Art. 8. Acquisitions et rachat par la Société de ses propres actions. La Société peut acquérir et/ou racheter ses propres actions.

L'acquisition, la détention et le rachat de ses propres actions seront effectués conformément aux conditions et limites établies par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre IV - Conseil d'Administration, Audit

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration («le Conseil d'Administration»), composé de trois membres («les Administrateurs»), Actionnaires ou non de la Société.

Les Administrateurs seront élus, pour une période n'excédant pas six années, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, laquelle déterminera également leur nombre, et ils resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les Administrateurs sont rééligibles mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

A tout moment, les Actionnaires A auront le droit d'être représentés au Conseil d'Administration par un (1) Administrateur, les Actionnaires B auront le droit d'être représentés par deux (2) Administrateurs. Les Actionnaires C n'auront le droit à aucune représentation au Conseil d'Administration. «L'Administrateur A» est l'Administrateur représentant les Actionnaires A, «l'Administrateur B» est l'Administrateur représentant les Actionnaires B.

Les dispositions suivantes s'appliquent à la nomination des Administrateurs:

En cas de vacance d'un siège de membre du Conseil d'Administration, par exemple celui de l'Administrateur A, les Actionnaires A proposeront aux Actionnaires une liste de candidats, chacun d'entre eux connus sous la dénomination de «Candidat A», afin qu'ils puissent élire en connaissance de cause. Dans tous les cas, cette liste devra nommer deux candidats pour chaque Administrateur A à élire.

Parmi tous les Candidats A sera élu Administrateur A, celui des candidats qui aura recueilli le plus grand nombre de suffrages.

Les dispositions ci-dessus s'appliqueront mutatis mutandis à l'élection de tout Administrateur.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ne sont pas autorisés à désigner eux-mêmes, un nouvel Administrateur jusqu'à la suivante Assemblée Générale des Actionnaires. Dans cette situation, le Conseil d'Administration devra convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires, laquelle élira le nouvel Administrateur, conformément aux stipulations ci-dessus mentionnées.

Tout Actionnaire qui désigne un candidat au poste d'Administrateur devra communiquer aux autres Actionnaires le nom, les qualifications et l'expérience de ce candidat, au moins un (1) jour avant la date de nomination.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer, parmi ses membres un président («le Président»). Il peut également nommer un secrétaire, membre du Conseil d'Administration ou non, qui sera par exemple, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation de son Président ou de deux Administrateurs, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit spécifié dans la convocation.

Le cas échéant, le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et des Actionnaires. En son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner un autre Administrateur, et l'Assemblée Générale des Actionnaires pourra nommer, pro tempore, à la majorité des membres présents et représentés, toute autre personne pour présider l'assemblée.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu et l'heure de la réunion ainsi que la nature des opérations à discuter.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit ou par fax, câble, télégramme ou lettre télécopiée de chaque membre du Conseil d'Administration. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme ou lettre télécopiée un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Il sera également possible de voter par téléphone ou vidéoconférence, à condition qu'il y ait une confirmation écrite de ce vote.

Une décision écrite, signée par la majorité des Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président du Conseil d'Administration, ou en son absence, par le président pro tempore, qui aura présidé ladite réunion. Les procurations seront jointes aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs du Conseil d'Administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société afin de réaliser son objet social dans la limite des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales des Actionnaires.

Art. 13. Délégations de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion quotidienne de la Société, et, sous réserve des provisions prévues à l'article 15 des présents Statuts, la représentation de la Société dans les limites de ladite gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, personnes dûment habilitées, employés ou à toute autre personne, actionnaire ou non, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou mandats, ou confier des fonctions permanentes spécifiques ou des fonctions temporaires aux personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion quotidienne de la Société à un membre du Conseil d'Administration nécessite une autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Sous réserve des stipulations qui suivent, tout Administrateur ou fondé de pouvoir qui agit en tant qu'administrateur, associé, directeur ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de son appartenance à cette société ou entreprise, automatiquement empêché de donner son avis, et de voter et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, cette personne devra divulguer au Conseil d'Administration cet intérêt personnel et ne devra pas donner son avis, ou voter quant à cette opération. L'Assemblée Générale des Actionnaires la plus proche sera informée de l'opération ainsi que de l'intérêt de cette personne dûment habilitée.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toutes les dépenses raisonnablement encourues à l'occasion de toute action, poursuite judiciaire ou procès dans lesquels il ou elle sera jointe comme partie du fait qu'il ou elle est ou a été Administrateur de la Société ou, à la demande de la Société, administrateur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière, dans lesquels il ou elle n'est pas en position d'être indemnisé, sauf s'il résultait de telle action, poursuite judiciaire ou procès qu'il ou elle s'était rendu coupable de négligence ou de faute professionnelle; dans l'hypothèse d'un règlement à l'amiable, il n'y aura indemnisation qu'en ce qui concerne les affaires qui ont fait l'objet du règlement à l'amiable, dans la mesure où les avocats de la Société informent la Société que la personne à indemniser ne s'est pas rendue coupable d'un manquement à ses devoirs.

Ce droit à l'indemnisation n'exclut en aucun cas les autres droits dont cette personne peut se prévaloir.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera tenue vis-à-vis des tiers dans les circonstances suivantes:

15.1 par la seule signature de tout Administrateur liée à des opérations ou transactions prévues dans la gestion quotidienne de la Société, à l'exclusion, pour éviter tout doute, de tout pouvoir pour représenter la Société dans l'exécution d'une Opération d'Investissement ou de Désinvestissement, ou accorder un prêt et/ou servir de garantie, mais comprenant le pouvoir de signer un accord de confidentialité;

15.2 par la signature conjointe du Président et d'un Administrateur, ou par la seule signature de tout Administrateur dûment autorisé par la décision du Conseil d'Administration qui approuve ladite Opération d'Investissement ou de Désinvestissement dans le cadre d'une gestion extraordinaire (sous réserve de l'article 15.3 ci-dessous);

15.3 par la seule signature du Président pour la signature de lettre d'engagement ou accords d'exclusivité ou accords similaires dans le cadre d'Opérations d'Investissement ou de Désinvestissement.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Le contrôle des opérations de la Société est confié à un ou plusieurs Commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Les Commissaires aux comptes seront élus à la majorité par l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Au terme de son/leur mandat, cette ou ces personne(s) sera/seront rééligible(s). Ils pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité.

Chapitre V- Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Art. 18. Assemblée Générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations en date du 20 avril à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées Générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales qui se réuniront au siège social de la Société ou à tel autre endroit spécifié dans les avis de convocation. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure, Vote. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration ou des Commissaires aux comptes effectuée conformément aux lois du Grand-Duché du Luxembourg. Les avis de convocation indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par lettre, par fax, par câble, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel doit être actionnaire de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie pour prendre part à l'assemblée générale.

Sous réserve de dispositions différentes prévues par la loi et par les présents Statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer ou agir sans considération du nombre d'actions représentées ou présentes à l'assemblée et les décisions seront prises par simple majorité des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée. Un vote est attribué à chaque action. Il est possible de voter par téléphone ou vidéoconférence à condition que ce vote soit confirmé par écrit.

Art. 21. Modifications des Statuts. Sous réserve de dispositions différentes de la loi ou des présents Statuts, l'assemblée générale pourra modifier toute disposition des présents Statuts selon la procédure suivante. L'assemblée gé-

nérale ne peut valablement délibérer ou agir que si la moitié du capital de la Société est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une deuxième assemblée peut être convoquée conformément aux présents statuts. Les avis de convocation pour la deuxième assemblée devront reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et le nombre d'actions présentes à la première assemblée. Au cours de cette deuxième assemblée les décisions seront prises sans considération des nombre d'actions présentes ou représentées.

Sous réserve des dispositions contraires de la loi ou des présents Statuts, lors des deux assemblées, les décisions seront prises à l'unanimité de tous les actionnaires présents ou représentés.

La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires et - le cas échéant - de tous les obligataires.

Les règles concernant la majorité et le quorum applicables aux décisions prises par le Conseil d'Administration ne peuvent être modifiées qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires.

Art. 22. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui le demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront authentifiés comme copies conformes à l'original par le notaire, ayant la garde de l'acte original, dans le cas où la procédure de l'assemblée a été enregistrée dans un acte notarié, ou par le Président et deux Administrateurs.

Chapitre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année. Le Conseil d'Administration préparera le bilan annuel conformément aux dispositions de la loi du Luxembourg et aux pratiques comptables.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être exigé lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société.

L'assemblée générale, sur recommandation du Conseil d'Administration, déterminera les modalités de répartition des bénéfices annuels nets qui restent. Elle peut décider d'affecter l'intégralité ou une partie des bénéfices restants à des fonds de réserve ou des fonds de provision, de la reporter pour l'année sociale suivante ou de la distribuer aux actionnaires sous forme de dividende.

Sous réserve des conditions fixées par la loi, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Conseil d'Administration détermine le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Dans le cas de bénéfices nets disponibles en vue d'une distribution à affecter à une distribution par l'assemblée générale ou dans le cas d'acomptes sur dividendes du Conseil d'Administration, la répartition aura lieu de la manière suivante:

- les actions A auront droit à un pourcentage des bénéfices distribuables de la Société équivalent à 12,5 % des affectations globales de la Société de la part de FC;
- les actions B auront droit à (a) 100% des bénéfices disponibles de la Société autres que ceux perçus comme affectations de la part de FC à la Société et (b) un pourcentage des bénéfices disponibles de la Société équivalent à 87% des affectations globales reçues par la Société de la part de FC; et
- les actions C auront droit à un pourcentage des bénéfices disponibles de la Société équivalents à 0,5% des affectations globales reçues par la Société de la part de FC.

Chapitre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale adoptée au quorum et à la majorité fixés par les présents Statuts et par les lois du Grand-Duché du Luxembourg pour les modifications des présents Statuts, sauf en cas de dispositions en sens contraire figurant dans la loi. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou juridiques, qui seront nommés par l'assemblée générale, laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.»

6. De prendre acte de la démission des quatre administrateur actuels de la Société, de réduire le nombre de directeurs de quatre à trois et de nommer les trois personnes suivantes administrateurs de la Société en remplacement des quatre administrateurs démissionnaires pour une période prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2001:

- M. Alain Camu, Senior Banker, de résidence à Bruxelles, Belgique,
- M. Jean-Paul Delfel, Manager, de résidence à Howald, Luxembourg,
- M. Keith Brown, Senior Banker, de résidence à Ingatestone Essex, Angleterre.

7. D'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, conformément aux dispositions des Statuts de la société et de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de créer trois catégories différentes d'actions et de convertir les quatre mille (4.000) actions existantes, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, actuellement détenues par BIPOP FINANCE LTD, en quatre mille (4.000) actions de la catégorie A, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, de convertir trente-quatre mille (34.000) actions existantes, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, actuellement détenues par INFIGEST S.A., en trente-quatre mille (34.000) actions de la catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et de convertir les deux mille (2.000) actions existantes restantes, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, actuellement détenues par INFIGEST S.A., en deux mille (2.000) actions de la catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, ayant les droits tels que reflétés dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de créer un capital autorisé, avec y inclus le capital souscrit, à hauteur de cent mille euros (EUR 100.000,-) divisés en huit mille (8.000) actions de la catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, soixante-huit mille (68.000) actions de la catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et quatre mille (4.000) actions de la catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'autoriser expressément le conseil d'administration, pendant une période commençant immédiatement au jour auquel l'autorisation lui est donnée et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication de la modification des statuts de la Société en vue de la création du capital autorisé au Mémorial C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, aux clauses et conditions à déterminer par le conseil d'administration sans pour autant être autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et d'adopter la clause d'objet suivant:

«**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations au Luxembourg et/ou dans des sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. En particulier, la Société peut détenir des intérêts dans FC et agir en tant qu'actionnaire avec une responsabilité illimitée et en tant que gérant de telle société. En cette qualité, la Société administrera, développera et gèrera le portefeuille de FC.

La Société peut également fournir des conseils concernant la gestion du portefeuille de tiers.

La Société peut fournir toute assistance financière aux sociétés faisant partie du groupe de cette Société comme, entre autres, l'octroi de prêts, de garanties ou titres de quelque sorte ou forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et dans des droits de propriété intellectuelle de quelque sorte ou forme que ce soit.

La Société peut également emprunter en quelque sorte ou forme que ce soit et émettre des obligations ou titres.

De manière générale, la Société peut mettre en oeuvre toute opération commerciale, industrielle ou financière, qu'elle estime utile dans l'accomplissement et le développement des ses objets.

En plus de ce qui est indiqué ci-dessus et plus spécifiquement, la Société aura comme objet les missions suivantes:

- (i) identifier les investissements possibles pour FC et évaluer leur juste valeur de marché;
- (ii) évaluer et adapter le plan d'affaires pour chaque opération d'investissement;
- (iii) analyser et structurer la stratégie d'investissement pour chaque opération d'investissement;
- (iv) gérer les relations avec les institutions de crédit, joint venture, coinvestisseurs et le management des sociétés bénéficiaires des investissements;
- (v) fournir des services follow-up et autre assistance aux sociétés bénéficiaires des investissements et superviser le management de ces sociétés;
- (vi) tenir des registres sur les investissements; préparer des rapports et fournir d'autres informations périodiques aux investisseurs (tels que définis par contrat distinct) concernant, entre autres, la situation de ces investissements;
- (vii) identifier les options de désinvestissement rentables pour les investissements et mettre en oeuvre les désinvestissements;

(viii) coordonner et revoir toutes les affaires accessoires aux opérations d'investissement, joint ventures, coinvestissements ainsi que les désinvestissements (par voie de vente de titres dans des transactions privées, liquidations, cotation en bourse ou autre) en ce compris, mais non limité, des opérations de due diligence, la négociation et l'élaboration des contrats (en ce compris les dispositions de nature économique), l'exécution des opérations, le fait de demander l'avis de conseillers financiers, juridiques, fiscaux, techniques et autre spécialiste dans le meilleur intérêt de FC et de veiller à la gestion des relations avec de tels conseillers.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de reformuler les statuts actuels de la Société afin de notamment refléter la création proposée d'un capital autorisé et la modification proposée de la clause d'objet de la Société et d'adapter les statuts repris dans l'ordre du jour ci-dessus.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prendre acte de la démission des quatre administrateurs actuels de la Société, de réduire le nombre de directeurs de quatre à trois et de nommer les trois personnes suivantes administrateurs de la Société en remplacement des quatre administrateurs démissionnaires pour une période prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2001:

- Monsieur Alain Camu, Senior Banker, de résidence à Bruxelles, Belgique.
- Monsieur Jean-Paul Delfel, Manager, de résidence à Howald, Luxembourg.
- Monsieur Keith Brown, Senior Banker, de résidence à Ingatestone Essex, Angleterre.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, conformément aux dispositions des Statuts de la société et de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ cent trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Bacci, M. Loesch, M. Longoni, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2000, vol. 853, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 octobre 2000.

J.-J. Wagner.

(62156/239/1144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2000.

EMERGE CAPITAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.530.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle de 2000, le conseil d'administration se compose comme suit:
 Marc-André Bechet, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
 Susan A. Cox, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD, 16, Old Bond Street, London W1X3DB, England
 Michel Y. de Beaumont, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD, 16, Old Bond Steet, London W1X33DB, England

Philippe A. Embiricos, EMBIRICOS SHIPBROKERS, Commonwealth House, 1-19 New Oxford Street, London WC1A 1NU England

James T. King, The Atrium, Apartment 4004, Pacific Place, 88 Queensway Hong Kong

Erik H. Loudon, EHL INVESTMENT SERVICES, Commercial House, Commercial Street, St Helier, JE4HYL Channel Islands

Thomas Melchior, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Peter O'Connor, PETER O'CONNOR & ASSOCIATES, 2 St. Andrew's Hill, London EC4V 5BY England

Gérard Troncin, EUROPEAN AMERICAN SECURITIES INC., 1-3 Regent Street, London SW1Y 4NS England

Pour EMERGE CAPITAL

SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2000, vol. 545, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(62165/006/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2000.

HOPITAL DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

BILANS AUX 31 DECEMBRE 1999 ET 31 DECEMBRE 1998

ACTIF		31 décembre 1999	31 décembre 1998
A	Frais d'établissement:	0	0
B	Actif immobilisé (valeur brute: 99: 4.274.122.128,- // 98: 3.721.069.002,-)		
I.	Immobilisations incorporelles	15.244.253	2.911.899
II.	Immobilisations corporelles	2.202.504.296	1.769.790.018
III.	Immobilisations financières	6.300.000	6.300.000
	Sous-Total B	2.224.048.549	1.779.001.917
C	Actif circulant:		
I	Stocks et prestations en cours		
	Stocks	109.157.941	80.446.528
	Prestations en cours	- 9.257	0
II	Créances:		
	Créances résultant de l'exploitation	163.466.339	103.048.885
	Autres créances	23.276.415	35.660.420
III	Banques et établissements financiers		
	Fonds placés à terme:		
	- Fonds reçus de l'Etat en vue du financement d'investissements	0	166.378.555
	- Fonds reçus d'autres tiers en vue du financement d'investissements	0	0
	- Autres dépôts à terme	440.633.616	590.783.401
	Sous-total: Dépôts à terme	440.633.616	757.161.956
	Comptes courants:		
	- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements	0	1.208.316
	- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements	0	0
	- Autres comptes courants	11.858.440	10.756.798
	Sous-total: Comptes courants	11.858.440	11.965.114
	Caisse	5.912.303	842.762
	Sous-total C	754.295.797	989.125.665
D	Compte de régularisation	2.146.184	1.060.977
E	Perte de l'exercice	0	0
	Total actif	2.980.490.530	2.769.188.559

BILANS AUX 31 DECEMBRE 1999 ET 31 DECEMBRE 1998

PASSIF		31 décembre 1999	31 décembre 1998
A.	Capitaux propres:		
	Capital	470.715.272	470.715.272
	Réserves	-	-
	Résultats reportés	129.295.244	124.839.584
	Subventions et intérêts capitalisés sur subventions	988.203.224	1.027.037.412
	Dons	-	-
	Sous-Total A	1.588.213.740	1.622.592.268
B.	Provisions pour risques et charges:		
	Provisions pour grosses réparations	-	-
	Provisions pour créances douteuses	-	-
	Autres provisions	22.595.435	92.389.705
	Sous-total B	22.595.435	92.389.705
C.	Dettes:		
I.	Avances de la part d'organismes liés	-	-
	Autres avances	-	-

II.	Emprunts et dettes assimilées à durée de plus d'un an:		
	- Emprunts en vue du financement d'investissements:		
	- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par l'Etat	-	-
	- Emprunts dont le remboursement est pris en charge par d'autres tiers	-	-
	Autres emprunts contractés en vue du financement d'investissements	126.707.984	128.739.115
	Autres emprunts et dettes à plus d'un an:		
	- Emprunts auprès d'organismes liés		
	- Autres emprunts	108.674.574	108.674.574
	- Sous-total II	235.382.558	237.413.689
III.	Autres dettes:		
	Fournisseurs:		
	- Dettes sur achats et prestations de services généraux	115.937.843	141.654.553
	- Dettes sur achats et prestations de services fournis dans le cadre d'investissements	220.611.155	93.017.164
	Autres dettes	149.207.710	107.788.726
	Banques et établissements financiers:		
	- Emprunts à moins d'un an et découverts en compte courant	453.743.741	465.735.744
	- Comptes recevant des fonds de l'Etat en vue du financement d'investissements	155.088.283	-
	- Comptes recevant des fonds d'autres tiers en vue du financement d'investissements	-	-
	- Autres comptes courants		604
	Sous-total III	1.094.588.732	808.196.791
	Sous total C	1.329.971.290	1.045.610.480
D.	Compte de régularisation	5.660.225	4.140.446
E.	Bénéfice de l'exercice	34.049.840	4.455.660
	Total Passif	2.980.490.530	2.769.188.559

COMPTES DE PROFITS ET PERTES 1999 ET 1998

	1999	1998
A.	Produits d'exploitation	
	Hospitalisations et accouchements	45.192.413 45.425.122
	Activités médicales	35.416.115 29.239.606
	Honoraires médicaux	
	Participation directe à des frais par UCM	2.062.221.514 1.952.919.940
	Produits accessoires	101.589.347 83.831.284
	Loyers	398.178 382.271
	Contributions courantes diverses à des charges	25.114.699 20.095.166
	Sous-total Produits d'exploitation	2.269.932.266 2.131.893.389
A.'	Charges d'exploitation	
	Achats	- 543.826.130 - 537.368.499
	Variation de stocks	- 9.297.627
	Frais de personnel	- 1.443.068.914 - 1.352.659.025
	Frais pour immeubles et équipements	- 113.118.193 - 101.609.710
	Dont:	
	Loyers et charges payés à des organismes liés:	0 0
	Loyers et charges autres:	- 5.860.279 - 4.267.320
	Autres charges d'exploitation	- 36.444.837 - 39.575.648
	Impôts sur le revenu et sur le capital	
	Corrections de valeur	- 151.222.338 - 122.267.930
	Dotations aux provisions	- -
	Sous-total Charges d'exploitation	- 2.287.680.412 - 2.144.183.185
A.- A.'	Résultat d'exploitation	- 17.748.146 - 12.289.796
B.	Amortissement des subventions d'investissements:	
	En provenance de l'Etat	52.889.401 46.820.282

	Autres		
	Produits et charges financiers:		
C.	Produits financiers, escomptes	16.414.013	27.990.772
C'.	Frais financiers:		
	Dus à des organismes liés	—	—
	Autres frais financiers	- 17.158.824	- 7.648.931
C.- C'.	Résultat financier (Dont: Produits ./ charges des comptes courants et des emprunts à moins d'un an:)	- 744.811	20.341.841
(A.+B.+C)			
(A.+C.)	Résultat courant	34.396.444	54.872.327
D.	Produits exceptionnels		
	Subventions d'exploitation exceptionnelles	—	—
	Autres produits exceptionnels	3.287.335	12.215.652
D.'	Charges exceptionnelles	- 3.633.939	- 62.632.319
D.-D'	Résultat exceptionnel	- 346.604	- 50.416.667
	Total produits	2.342.523.015	2.218.920.095
	Total charges	- 2.308.473.175	- 2.214.464.435
	Résultat de l'exercice	34.049.840	4.455.660

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2000, vol. 317, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(62064/000/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2000.

I.V. INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2001 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration

Signature

(01958/000/17)

WODAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.487.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 mai 2001 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration

Signature

(01962/000/17)

PanALPINA, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxembourg B 62.625.

Die Aktionäre der PanAlpina SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 2. Mai 2001 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Beschluss zur Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
7. Information und Beschlussfassung zum Wechsel der Depotbank und des Investmentberaters vorbehaltlich der Zustimmung durch die CSSF
8. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

(01703/755/29)

Der Verwaltungsrat.

VISTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.764.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 mai 2001 à 10.30 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

(02036/755/16)

Le Conseil d'Administration.

**CODICAR, Société Anonyme Holding,
(anc. ORAMALUX).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.242.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 15 mai 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01485/534/18)

Le Conseil d'Administration.

UID FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.134.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *16 mai 2001* à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (01179/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

PEGASE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.741.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi *15 mai 2001* à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01621/755/19)

Le Conseil d'Administration.

CitiSELECT, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 60.118.

The Board of Directors of the above-mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *15 May 2001* at 11.00 a.m., at the Registered Office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the President of the Meeting.
2. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
3. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 31 December 2000
4. Allotment of results
5. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2000.
6. Statutory elections
7. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that the decisions of the Meeting will require no quorum will be taken by the simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

Bearer certificate holders intending to attend the Annual General Meeting should deposit their shares at the Registered Office of the Company two business days before the date of the Meeting.

Nominative Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV at least two business days before the Meeting. They will be required to prove their identity.

The annual report as at December 31, 2000 is available for the Shareholders at the Registered Office of the Company.

I (02030/755/25)

The Board of Directors.

DEVELOPA HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 8.534.

Die Aktionäre werden hiermit eingeladen zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 21. Mai 2001 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Verlesung des Jahresberichtes 1999 und 2000 des Verwaltungsrates und Vorlage der Bilanzen mit Gewinn- und Verlustrechnungen zum 31. Dezember 1999 und 31. Dezember 2000;
2. Verlesung der Prüfungsberichte des Aufsichtskommissars;
3. Genehmigung der Bilanzen und Gewinn- und Verlustrechnungen zum 31. Dezember 1999 und 31. Dezember 2000; Beschlussfassung über die Gewinnverwendung;
4. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder und den Aufsichtskommissar für die Geschäftsjahre 1999 und 2000;
5. Statutarische Ernennungen;
6. Verschiedenes.

Die Entscheidungen der Generalversammlung werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei einer Bank oder am Sitz der Gesellschaft hinterlegen.

I (01813/000/23)

Der Verwaltungsrat.

DUBAI GROUP INC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.477.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2001 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (01713/045/18)

Le Conseil d'Administration.

THIRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 13.498.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le jeudi 10 mai 2001 à 10.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2000. Affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décisions à prendre en vertu de l'Article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Suppression de la valeur nominale des actions.
7. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).
8. Adaptation de l'article 5 des statuts.
9. Divers.

I (01832/504/20)

B.F.B., BOIS ET FORETS DU BRABANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.723.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 mai 2001 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01740/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ADEMAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.521.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (01752/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ADMIRAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.700.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01753/005/17)

Le Conseil d'Administration.

FINBUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 72.340.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.

4. Divers.

I (01754/005/16)

Le Conseil d'Administration.

DEVELOPA HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxembourg B 8.534.

Die Aktionäre werden hiermit eingeladen zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 21. Mai 2001 um 12.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Entscheidung über die eventuelle Liquidation der Gesellschaft;
2. Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Vollmacht;
3. Verschiedenes.

Die Entscheidungen der Generalversammlung werden durch eine Mehrheit von zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getroffen.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei einer Bank oder am Sitz der Gesellschaft hinterlegen.

I (01812/000/18)

Der Verwaltungsrat.

TOLMAX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.116.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2001 à 15.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (01755/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BOSTON INTERNATIONAL FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.963.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will take place at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, on May 11, 2001 at 10.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2000;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01939/755/23)

The Board of Directors.

FTI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 63.460.

—

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 10 mai 2001 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

I (01756/005/16)

Le Conseil d'Administration.

TREVISE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 57.315.

—

The Board of Directors of the above-mentioned SICAV is pleased to invite the Shareholders of the Company to the
ANNUAL GENERAL MEETING
which will be held on May 10, 2001 at 11.00 a.m., at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Nomination of the President of the Meeting.
2. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
3. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at 31 December 2000
4. Allotment of results
5. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2000.
6. Statutory elections
7. Determination of Directors' fees
8. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting.

In order to participate at the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG at least 48 hours before the meeting.

The annual report as at December 31, 2000 is available for the Shareholders at the registered office of the Company.
I (02034/755/25)

The Board of Directors.

PACIFIC FINANCE (BIJOUX) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.314.

—

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui se tiendra le mardi 15 mai 2001 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02035/755/18)

Le Conseil d'Administration.

STERINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 40.934.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 mai 2001* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01821/696/16)

Le Conseil d'Administration.

GEYSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2001* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.

Suivant l'article 11 des statuts, tout propriétaire de titres au porteur doit en effectuer le dépôt au siège social de la société et tout propriétaire de titres nominatifs doit faire connaître, par lettre, à la société son intention d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs avant l'Assemblée.

I (01856/657/18)

J.G. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 74.997.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 mai 2001* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Conversion de la devise du capital de Francs Luxembourgeois en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

I (01941/005/18)

Le Conseil d'Administration.

BOSTON INTERNATIONAL FUND I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.216.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will take place at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg, on *May 11, 2001* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2000;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

I (01940/755/23)

*The Board of Directors.***POUDRERIE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Kockelscheuer.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 mai 2001 à 15.00 heures au siège social à Kockelscheuer, Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice 2000.
2. Examen et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2000.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 24 des statuts.

Kockelscheuer, le 18 avril 2001.

Le Conseil d'Administration

Signatures

I (02011/000/22)

SOLVIDA HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.268.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 15 mai 2001 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport du liquidateur, Monsieur Pierre Schill
- Nomination du Commissaire à la liquidation.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02031/755/14)

*Le Conseil d'Administration.***MERRILL LYNCH GLOBAL CURRENCY BOND SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.815.

A. Shareholders of ML GCBS - ADJUSTABLE RATE SECURITIES PORTFOLIO (the «Adjustable Rate Securities Portfolio») are hereby convened to attend a

CLASS MEETING

to be held on Friday 11 May 2001 at 3.00 p.m. at the office of DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

Merger of the Adjustable Rate Securities Portfolio into the Merrill Lynch Global Currency Bond Series - U.S. Government Mortgage Portfolio (the «U.S. Government Mortgage Portfolio»), effective as of Friday 18 May 2001 («Effective Date») and exchange of Class A1, Class A2, Class B1, Class B2 and Class P shares of the shareholders of the Adjustable Rate Securities Portfolio, having not redeemed before the Effective Date, into Class A1, Class A2, Class B1, Class B2 and Class P shares of the U.S. Government Mortgage Portfolio resulting from the exchange ratio based on the net asset value per share of the Adjustable Rate Securities Portfolio compared to the net asset value per share of the U.S. Government Mortgage Portfolio as of the Effective Date.

B. Shareholders of ML GCBS - EUROPEAN BOND PORTFOLIO (USD) and ML GCBS - EUROPEAN BOND PORTFOLIO (Euro) (the «European Bond Portfolios») are hereby convened to attend a

CLASS MEETING

to be held on Friday 11 May 2001 at 3.00 p.m. at the office of DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

Merger of the European Bond Portfolios into the Mercury Selected Trust - European Bond Fund (the «MST - European Bond Fund»), effective as of Friday 18 May 2001 with respect to the European Bond Portfolio (Euro) and effective as of Friday 13 July 2001 with respect to the European Bond Portfolio (USD) (the «Euro Effective Date» and the «USD Effective Date», respectively); and exchange of Class A1, Class A2, Class B1 and Class B2 shares of the shareholders of the European Bond Portfolios, having not redeemed before the Euro Effective Date of the USD Effective Date, as appropriate, into Class A Distributing, Class A Non-Distributing, Class B Distributing and Class B Non-Distributing shares of the MST - European Bond Fund, respectively, resulting from the exchange ratio based on the net asset value per share of the European Bond Portfolios compared to the net asset value per share of the MST - European Bond Fund as of the Euro Effective Date or the USD Effective Date, as appropriate.

C. Shareholders of ML GCBS - MULTI-CURRENCY BOND PORTFOLIO (the «Multi-Currency Bond Portfolio») are hereby convened to attend a

CLASS MEETING

to be held on Friday 11 May 2001 at 3.00 p.m. at the office of DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

Merger of the Multi-Currency Bond Portfolio into the Mercury Selected Trust - US Dollar Global Bond Fund (the «MST - US Dollar Global Bond Fund»), effective as of Friday 18 May 2001 («Effective Date») and exchange of Class A1, Class A2, Class B1, Class B2 and Class P shares of the shareholders of the Multi-Currency Bond Portfolio, having not redeemed before the Effective Date, into Class A Distributing, Class A Non-Distributing, Class B Distributing and Class B Non-Distributing shares of the MST - US Dollar Global Bond Fund, respectively, resulting from the exchange ratio based on the net asset value per share of the Multi-Currency Bond Portfolio compared to the net asset value per shares of the MST - US Dollar Global Bond Fund as of the Effective Date.

The decisions on the Agenda of the Class Meetings will require no quorum and will be taken at the simple majority of the shareholders present or represented and voting.

Shareholders who wish to vote by proxy should return their proxy to DEXIA- BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., at its address above mentioned, to the attention of Mrs Samina Lebrun, no later than 48 hours before the time fixed for the meeting.

I (02033/584/54)

The Board of Directors.

BRAND COMPANY HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 63.067.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2001 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- conversion du capital social de la société en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02037/000/18)

Le Conseil d'Administration.

CRETZAZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.496.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le jeudi 19 avril 2001 à 10.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE REPORTEE

qui se tiendra le vendredi 1^{er} juin 2001 à 10.30 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Pierre Schill comme liquidateur.

I (02032/755/14)

*Le Conseil d'Administration.***ANSTALT ZUKUNFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 63.519.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- conversion du capital social de la société en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02038/000/18)

*Le Conseil d'Administration.***FIRST INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.952.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of FIRST INVESTMENT FUND (the «Company»), will be held at 2.00 p.m. (local time) on Wednesday, May 2, 2001 at the registered office of the fund for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the Board of Directors' report and the audited accounts of the Company for the fiscal year ended December 31, 2000 and to approve the auditors' report thereon.
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31, 2000.
3. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
 - Dr. Ibrahim Majid Al-Shaheen
 - Dr. Khalid M. Boodai
 - Mr. Basil S. Al-Nakeeb
 - Mr. Mubarak Al-Othman
4. To appoint ERNST & YOUNG, Luxembourg, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
5. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

If you do not expect to attend the Meeting in person, please date and sign the enclosed proxy form and return it to the registered office of the Company as soon as possible.

There is no quorum required for this meeting and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the Company. To be valid, proxies should be received by the Company at its registered office by close of business on April 30, 2001.

II (01682/801/30)

The Board of Directors.

CHRONOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01152/795/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997, 1998, 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01153/795/18)

Le Conseil d'Administration.

DNB INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 27.316.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of our company, which will take place at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on May 2, 2001 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2000
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors
5. Statutory Appointments
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

In order to attend the meeting of May 2, 2001, the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01565/755/26)

The Board of Directors.

TRANSNEPTUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.512.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01154/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BAGI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.832.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01155/795/15)

Le Conseil d'Administration.

VOLEFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01156/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SUNMOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.165.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01159/795/16)

Le Conseil d'Administration.

EREMIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01157/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01158/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA CLUB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.143.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01160/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MARFIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.822.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01357/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CONFIRA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.940.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2001 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01389/045/17)

Le Conseil d'Administration.

CALGARY (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on May 2nd, 2001 at 11.00 a.m. at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2000
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
6. Miscellaneous

II (01414/534/17)

The Board of Directors.

TOVALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.266.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2001 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01447/045/18)

Le Conseil d'Administration.

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.986.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société, le mercredi 2 mai 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (01465/546/18)

Le Conseil d'Administration.

TRANSMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.428.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 3 mai 2001 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01528/029/19)

Le Conseil d'administration.

SOK, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.046.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (01529/029/20)

Le Conseil d'administration.

ABC REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.877.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2001 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01566/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MICHIGAN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.294.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01530/029/19)

Le Conseil d'administration.

LAMBER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.911.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 3 mai 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (01531/029/20)

Le Conseil d'administration.

IDEAL INVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.
Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 63.262.

Die Aktionäre der IDEAL INVEST SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 3. Mai 2001 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01705/755/25)

Der Verwaltungsrat.

LAGO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.125.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01532/029/19)

Le Conseil d'administration.

BALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.450.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 3 mai 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (01533/029/20)

Le Conseil d'administration.

EXTOR, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 70.707.

Die Aktionäre der EXTOR SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 3. Mai 2001 um 15.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

II (01706/755/25)

Der Verwaltungsrat.

ARMEL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.296.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01534/029/19)

Le Conseil d'administration.

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.984.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 mai 2001 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01567/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.924.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2001 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01578/696/15)

Le Conseil d'Administration.

REN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 64.923.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2001 à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

II (01579/696/)

Le Conseil d'Administration.

CELTICA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.906.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2001 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01580/696/15)

Le Conseil d'Administration.

FIVER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.018.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 2 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour entreprendre les démarches en vue de la conversion du capital de la société de BEF en EUR dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01611/755/20)

Le Conseil d'Administration.

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.659.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 4 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour entreprendre les démarches en vue de la conversion du capital social de la société de LUF en Euro dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01618/755/20)

Le Conseil d'Administration.

AUTO SPORT DIFFUSION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2001 à 11.00 heures au siège social à Strassen, 161, rue du Kiem pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2000.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000.
 3. Affectation du résultat.
 4. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
 5. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF pour passer d'un montant de 4.000.000 LUF à un montant de 99.157,41 EUR. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Le capital social de la société est fixé à 100.000 EUR représenté par 20 actions entièrement libérées en numéraire.
 6. Divers.
- II (01632/000/21) *Le Conseil d'Administration.*
-

SARAN S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.623.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 4 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de convertir le capital social de la société de LUF en Euro dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01662/755/20)

*Le conseil d'administration.***INTERNATIONAL LACQUERS S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Schéleck.
R. C. Luxembourg B 21.522.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du mardi 2 mai 2001 à 10.00 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2000;
- b. Approbation des comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, annexe légale) clôturés au 31 décembre 2000;
- c. Affectation du résultat au 31 décembre 2000;
- d. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises;
- e. Nominations statutaires;
- f. Divers.

Conformément à l'article 17 des statuts tout propriétaire de titres au porteur doit en effectuer le dépôt au siège social cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

II (01794/780/)

Le Conseil d'Administration.

ADAMAS INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.575.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 3 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.
4. Réélection des Administrateurs et de KPMG Audit comme Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

II (01666/755/19)

Le Conseil d'Administration.

BK CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 76.781.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2001 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01678/696/15)

Le Conseil d'Administration.

FINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 12.869.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (01708/005/16)

Le Conseil d'Administration.

DIAMANTIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.038.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2001 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (01772/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ACTUM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.926.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on *May 2, 2001* at 9.00 a.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at December 31, 2000.
2. To approve the balance sheet as at December 31, 2000, and profit and loss statement as at December 31, 2000.
3. Despite a loss of more than 75 % of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
4. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2000.
5. Miscellaneous.

II (01773/005/18)

The Board of Directors..

NAGA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.487.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *2 mai 2001* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (01775/005/16)

Le Conseil d'Administration.

PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.163.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *2 mai 2001* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (01771/005/16)

Le Conseil d'Administration.

VALORINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 53.010.

Die Aktionäre der SICAV, VALORINVEST werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am *3. Mai 2001* um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses mit Anlagen zum 31. Dezember 2000.
3. Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr.
4. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers für eine neue Periode von sechs Jahren.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

II (01725/755/19)

Der Verwaltungsrat.

FAUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 58.700.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le jeudi 3 mai 2001 à 10.00 heures à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation du résultat au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à l'exercice sous revue.
4. Démission et nomination de deux administrateurs.
5. Démission et nomination du Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (01741/029/17)

Le Conseil d'Administration.

INVESTITRE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.539.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 2 mai 2001 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois en Euros et modification de l'article y afférent des statuts;
5. Divers.

II (01840/000/17)

Le Conseil d'Administration.